

# Le chanson du guet de nuit

Autor(en): **Roche, Ch. de**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizerisches Archiv für Volkskunde = Archives suisses des traditions populaires**

Band (Jahr): **11 (1907)**

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-110882>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## Miszellen. — Mélanges.

### Le chanson du guet de nuit.

A propos de l'intéressante étude de M. Rossat, on veut bien nous communiquer l'ordonnance que le maire de Porrentruy publia en 1806 au sujet du guet de de nuit. La voici :

*Couplets à chanter par le guet de nuit de la ville de Porrentruy.*

Bonsoir, bonsoir, retirez-vous,  
Fermez serrures et verroux  
Le marteau répète à grands coups  
Dix heures, dix.

Coulez en paix un doux repos  
Nous vous gardons, à voix de bronze  
Déjà le temps crie aux échos.  
Onze heures, onze.

A tire d'aile, il vole, il fuit  
Aujourd'hui vient, hier déloge  
J'entends l'infatigable horloge  
Minuit, minuit.

Loin de vous, soucis et chagrins  
Dormez en paix jusqu'au matin;  
Le marteau frappe sur l'airain.  
Une heure, une.

Moi seul je veille dans la nuit,  
Bon guet ne faisons pas de bruit,  
Chantons tout bas, l'horloge a dit:  
Deux heures, deux.

Dormez encore de bons instants,  
De vous lever il n'est pas temps;  
J'écoute l'horloge et j'entends  
Trois heures, trois.

Entendez-vous le marteau battre  
Il vous appelle aux ateliers  
C'est pour vous, actifs ouvriers  
Qu'il sonne quatre.

Bonjour, bonjour, j'ai tout chanté,  
Dieu vous donne bonne santé  
Je vous répète avec gaieté  
Cinq heures, cinq.

### Observations.

Depuis le 21 novembre jusqu'au 21 février, les huit couplets ci-dessus seront chantés d'heure en heure, dans toutes les rues, sauf le premier qui ne sera chanté que deux fois devant l'hôtel de ville.

Depuis le 21 février jusqu'au 21 mai le guet omet le premier et le dernier couplet.

Depuis le 21 mai au 21 août le guet ne chante que les 2, 3, 4, 5<sup>ème</sup> couplets.

Depuis le 21 août jusqu'au 21 octobre le guet chante comme depuis le 21 février au 21 mai.

Le matin du jour des morts le guet en place du couplet de 4 heures chante celui qui suit :

Réveillez-vous, priez, pensez  
Voici le jour de trépasser  
Je vous annonce et c'est assez  
Quatre heures, quatre.

Pour la nuit du Nouvel An, le guet, au lieu du couplet de minuit, chante celui qui suit :

Dieu vous donne une bonne année  
Bon guet, bon guet, vous l'a gagnée  
Car la douzième heure a sonné.  
Minuit, minuit.

Lorsqu'il fait un très grand vent, le guet peut remplacer le couplet de l'heure par celui qui suit :

Les vents soufflent avec fureur,  
Dieu nous préserve de malheur,  
La cloche sonne avec frayeur  
N heure, N.

Ces couplets seront mis en usage au 1<sup>er</sup> juillet 1806 et l'ancien *cri patois* sera supprimé.

*Note* : Le cri patois fut supprimé à Porrentruy en 1793. En 1806 le maire Quiquerez ne pouvant assurer la tranquillité publique à cause de menaces de vol pendant la nuit, fut obligé de rétablir un guet de nuit et il en chargea la garde nationale. C'est lui qui a fourni les couplets ci-dessus.

(Cf. Archives de la Bourgeoisie de Porrentruy la liasse „Garde nationale“).

Bâle.

Ch. de Roche.

### Sennereigerätschaften einer Obwaldner Alphütte.

(Zu nebenstehender Tafel.)

1 Milchbrente	18II Melkstuhl	37 G'leckkübel
2 Ölbulgli	19 Hundetrog	38 Zigerstöcke
3 Schöpfgohn	20 Stecken	39 Zigerdörri
4 Schweifgohn	21 Milcheimer	40 Hänkel
5 Wassereimer	22 Ankenkübel	41 Surgrube
6 Nidelkübel	23 Käskessi	42 Kessischindel
7 Milchnapf	24 Volle	43 Brennholz
8 Göhni	25 Mutten	44 Siwmelechter
9 Näppli	26 Suifimutte	45 Siwkübeli
10 Göhni	27 Labbeutel	46 Siwtrog
11 Käsgärnli	28 Turner	47 Hüttenbank mit
12 Steinfass	29 Harnisch	Hundenest
13 Labflasche	30 Siwkessli	48 Mässtecken
14 Käspresse	31 Hosenkessli	49 Kochkelle
15 Zigertrümli	32 Nidlägeschler	50 Sturzlöffel
16 Hüttentisch	33 Zigergaus	51 Sackmesser
16II Käsladdeckel	34 Waschlumpen	52 Käsgärnlistange
17 Kessler	35 Zigerbreche	53 Trankbrunggell
18 Hüttenstuhl	36 Käsbreche	54 Ladreif
	55 Käsladsparren	

Kerns.

Oberrichter J. Bucher.